

Programme d'encouragement aux activités minières

Liste de vérification pour la COVID-19

Pour arrêter la propagation de la COVID-19, l'administratrice en chef de la santé publique (ACSP) des Territoires du Nord-Ouest (TNO) a émis des arrêtés de santé publique qui touchent l'industrie de l'exploration minière. Les bénéficiaires du financement du programme d'encouragement aux activités minières (PEAM) doivent se conformer à ces arrêtés. Par ailleurs, les propositions qui présentent de hauts risques ne seront pas admissibles au financement en vertu du PEAM. La liste de vérification suivante doit être jointe à toutes les demandes présentées au titre du PEAM afin que l'on puisse s'assurer que les demandeurs comprennent leurs responsabilités et l'incidence qu'ont ces arrêtés de santé publique sur les activités prévues dans le cadre de leur projet.

- Je suis conscient que les personnes qui ne sont pas des résidents des TNO et qui entrent aux TNO pour travailler dans l'industrie de l'exploration minière doivent se conformer aux arrêtés de santé publique concernant les travailleurs des services essentiels.
- Le plan de santé et de sécurité de mon projet comprendra les documents suivants fournis par la Commission de la sécurité au travail et de l'indemnisation des travailleurs (CSTIT) :
- [COVID-19 Évaluation des risques et précautions en milieu de travail \(pour les employeurs\)](#)
 - [COVID-19 Évaluation des dangers par le travailleur](#)
 - [Planification du contrôle de l'exposition](#) [en anglais]
- Je reconnais que si mon projet est sélectionné pour du financement au titre du PEAM, une preuve de conformité aux arrêtés et aux lignes directrices de l'ACSP peut être exigée pour que les fonds soient débloqués. La preuve de conformité comprend : des plans d'auto-isolément (le cas échéant), des formulaires d'évaluation des risques de la CSTIT dûment remplis et un plan de travail qui décrit comment le projet respectera les arrêtés et les lignes directrices de santé publique liées à COVID-19. Si mon projet n'est pas conforme, il ne pourra pas bénéficier du financement au titre du PEAM.
- Je conviens qu'en cas de modification des exigences de l'ACSP, je devrai de nouveau démontrer que mon projet est conforme aux exigences, sinon il ne pourra pas bénéficier du financement au titre du PEAM.

Accès aux collectivités : Il est fortement déconseillé de se rendre dans les collectivités éloignées des TNO. Si votre projet exige l'accès à des collectivités des TNO autres que Yellowknife, Hay River, Fort Smith ou Inuvik, votre demande doit inclure :

- la liste de toutes les collectivités éloignées des TNO auxquelles votre projet prévoit un accès;
- le plan d'évaluation des risques qui décrit comment les risques liés à la COVID-19 pour ces collectivités seront atténués (p. ex. les avions n'atterrissent que pour se ravitailler, les occupants ne quitteront pas l'avion);
- la description du mode de diffusion de votre plan d'accès à la collectivité d'accueil.
- Si votre projet est financé, vous devez fournir des preuves de communication avec la collectivité au sujet de votre plan.

Nom du projet	Nom du demandeur	Signature du ou de la requérant(e)	Date (jj-mm-aaaa) :